

Le 23 aout 2022

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Mardi 23 aout 2022, à 12 h 15, à la salle du conseil de la mairie de Chambord, au 1526 rue Principale, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau et monsieur Gérald Genest.

Le greffier-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue à la salle du conseil de la mairie de Chambord au 1526 rue Principale, le mardi 23 aout à 12 h 15, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Brigadières scolaires – embauche
- 5) Chef d'équipe des travaux publics – nomination
- 6) Signataires des effets bancaires
- 7) Signataire carte de crédit
- 8) Clôture de la séance

DONNÉ ce dix-neuvième jour du mois d'août 2022.

Directeur général et greffier-trésorier,

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord en le transmettant par envoi électronique le dix-neuvième jour d'aout 2022 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour d'aout deux-mille-vingt-deux.

Grant Baergen
Directeur général et greffier-trésorier

GB

PÉRIODE DE QUESTIONS

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

RÉSOLUTION 08-261-2022 BRIGADIERES SCOLAIRES - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage externe du poste de brigadier scolaire par la direction le 27 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les candidats locaux ont été reçus en entrevue ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'embauche de mesdames Marie-Claude Beaudoin et Diane Sirois comme brigadière scolaire selon l'affichage du 27 juillet 2022 ;
- 3- Que la rémunération soit établie à 16 dollars de l'heure et qu'elle sera révisée à la suite de l'évaluation du poste prévue dans la convention collective de travail 2021-2025 à adopter ;
- 4- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer ladite entente d'embauche.

RÉSOLUTION 08-262-2022

CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 09-255-2021 le 13 septembre 2021 nommant monsieur Marc-André Goulet comme chef d'équipe intérimaire des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef d'équipe est devenu vacant officiellement le 16 août 2022 à la suite de la fin d'un congé sans solde d'un an de l'ancien titulaire ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Goulet, détenteur d'un poste permanent au sein de la Municipalité et formé comme opérateur en gestion de l'eau potable et des eaux usées a exprimé son intérêt pour le poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le Conseil municipal de Chambord nomme officiellement monsieur Marc-André Goulet comme chef d'équipe des travaux publics.

RÉSOLUTION 08-263-2022

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer à partir du 29 août 2022 madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière ou madame Valérie Martel, greffière-trésorière adjointe et adjointe à la direction comme signataires des effets bancaires de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 08-264-2022

SIGNATAIRE CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que la Municipalité de Chambord délègue à partir du 29 août 2022, à madame Julie Caron le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération de caisses Desjardins du Québec («la Fédération») ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

- 4- Que madame Julie Caron soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
- 5- Que madame Julie Caron puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisée à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;
- 6- Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ;
- 7- Que la résolution 02-68-2016 soit abrogée à partir du 29 août 2022.

RÉSOLUTION 08-265-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noel appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 32.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».